

## Liste des documents à fournir

- Carte d'identité ou titre de séjour valide
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
  - si rattachement au foyer fiscal des parents : avis d'imposition N-2 des parents + livret de famille en entier
- Carte d'étudiant ou justificatif d'inscription
- Pour les étudiants en situation d'emploi : contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire
- Pour les étudiants boursiers : Notification du CROUS ou justificatif de versement d'une pension alimentaire
- Concernant la situation du logement actuel
  - si hébergé : attestation d'hébergement
  - si locataire : 3 dernières quittances de loyer et contrat de location

Pour plus de rapidité, les documents peuvent être transmis par mail à : [etudiants@residences-orleanais.fr](mailto:etudiants@residences-orleanais.fr)

## Informations sur la garantie VISALE d'Action Logement

- La GARANTIE VISALE bénéficie aux étudiants et alternants boursiers ou non boursiers âgés de moins de 31 ans. L'étudiant doit faire directement sa demande en ligne sur le site internet d'Action Logement, <https://www.visale.fr/>

## Informations diverses

### ➤ Le traitement de la demande

Une fois le dossier complété, celui-ci passe rapidement en Commission d'Attribution pour validation. Par la suite, une chargée de clientèle vous informe de la date de la signature du contrat de location.

### ➤ Informations sur le paiement du loyer

Nos logements sont conventionnés avec l'Etat et ouvre droit à l'APL. Grâce à une convention passée avec la CAF, l'aide nous est versée rapidement et déduit directement du loyer.

Les paiements sont facilités avec le prélèvement à terme échu.

### ➤ La résidence BELLASSORT à proximité du campus universitaire de Orléans la Source, idéale pour le public étudiant :

- les charges incluent les provisions pour chauffage, taxe des ordures ménagères, entretien et électricité des parties communes
- les places de parking sont gratuites avec un stationnement sécurisé
- la résidence est gérée par un gardien et un gestionnaire de patrimoine qui interviennent rapidement en cas d'incidents techniques liés au logement

*Les données à caractère personnel sont recueillies par les résidences de l'Orléanais, responsable du traitement à des fins de gestion de votre demande et de gestion de votre dossier durant l'occupation de votre logement en cas d'attribution.*

*Les informations indiquées par un astérisques sont obligatoires. Le refus de renseigner ces informations aura pour conséquence l'annulation de votre demande.*

*Les destinataires de vos données sont :*

*- les services des résidences de l'Orléanais habilités par leurs missions à y accéder dans le cadre de l'attribution de votre logement,*

*- les services des résidences de l'Orléanais habilités par leurs missions à y accéder dans le cadre de la gestion technique, sociale, locative ou contentieuse durant l'occupation de votre logement en cas d'attribution,*

*- les organismes et administrations détenant une légalité à accéder à ces données,*

*Conformément à la Loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à*

*M le Directeur Général des résidences de l'Orléanais*

*16 avenue de la Mouillère*

*45100 Orléans*

*Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant*